

**13. Contrat n°707/10533/SG/GC/2005 du 08 décembre 2005 conclu  
entre GECAMINES et WESTERN MINING CO Ltd portant  
création de la société « LA MINIERE DE KASOMBO» (MIKAS).**

Type de Contrat	: Contrat de cession (JV) : contrat de création n° n°707/10533/SG/GC/2005
Réserves géologiques apportées par GCM	: 150.000 tCu. .23.300 tCo
Capital social (MUSD)	: 2,00 MUSD dont WESTERN MINING CO Ltd : 75% GECAMINES : 25% non diluables Maintien de la répartition avant la renégociation jusqu'à l'examen et l'agrément de l'Etude de faisabilité.
Pas de porte	: 2,10 MUSD dont 1,00 ont déjà été payés. En cas de revue à la hausse des réserves géologiques au terme des travaux ultérieurs de prospection et de sélectivité, le pas de porte sera payé sur tout tonnage additionnel au taux de 35 USD/ tCu.
Dividendes	: A fixer à l'issue de l'Etude de faisabilité.
Royalties	: 3,0% du chiffre d'affaires brut.
Prestations & fournitures & services	: Répartition entre associés par préférence aux tiers et à des conditions concurrentielles des prestations, commandes de fournitures et services de la JV.
Financement du projet	: - Capital social - Prêt dont : 30% prêt d'associés remboursable sans intérêt 70% prêt sur le marché financier dont le remboursement est soumis aux conditions du marché à Libor (un an) + entre 100 à 350 BP.
Garantie du financement	: - Pas de nantissement des parts GCM - En cas hypothèque : Accord préalable de GCM ; Insertion obligatoire dans l'acte d'hypothèque de la clause de la préservation des parts sociales GCM dans MIKAS en cas de la réalisation de l'hypothèque par subrogation.
Administration	: Conseil de Gérance : 8 membres : 3 nommés par GCM dont le Vice-président. Comité de Direction : 4 membres dont un nommé par GCM, en l'occurrence le DGA.
Etude faisabilité (complémentaire)	: A remettre endéans 12 mois, à compter de la signature du procès-verbal des renégociations.
Incessibilité des parts sociales	: Non cessibles avant la production commerciale.
Droit de préemption et changement de contrôle	: Droit de préemption reconnue aux parties en cas de gage ou de changement de contrôle
Obligations sociales	: Engagement pris par la JV d'entreprendre des œuvres sociales au bénéfice des communautés environnantes suivant un cahier des charges convenu avec ces dernières.
Règlement des différends et cas de force majeure	: - Mise en place de la procédure à suivre pour aboutir à la déclaration d'un cas de force majeure ; - Juridiction compétente pour le règlement des différends : Chambre de Commerce International de Paris (CCI) siégeant à Genève (SUISSE) et appliquant le Droit RD Congolais.
Récupération des Droits et Titres Miniers	: Récupération gratuite des Droits et Titres Miniers en cas de dissolution ou liquidation.

*M G*